

**60 ANS
MAXIMUM
C'EST POSSIBLE !**

**NON AU RECUL
DE L'ÂGE DE DÉPART
EN RETRAITE.**

RÉFORME DES RETRAITES PAR LA GRÈVE ET LA GÉNÉRALISATION DES ARRÊTS DE TRAVAIL, NOUS POUVONS FAIRE RECULER MACRON !

Après 4 journées de manifestations massives, dans une situation où une immense majorité de la population rejette la réforme des retraites, le gouvernement Macron-Borne s'entête à vouloir nous imposer deux ans de travail supplémentaires en reculant pour tous l'âge de départ à la retraite. Face à la radicalisation du pouvoir, l'intersyndicale nationale nous appelle à « *mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain* ». Dès le 7 mars, cela signifie pour nous jusqu'au retrait de la réforme des retraites. D'ici le 7 mars, discutons de cet objectif en assemblée générale, dans nos heures d'informations syndicales, dans nos réunions.

■ MENSONGES ET MANIPULATIONS POLITIQUES EN CASCADE :

=> L'étude d'impact du projet de réforme des retraites indique que le gouvernement table sur une baisse de l'emploi public dans les années à venir. Le gouvernement émet des hypothèses marquées par une stagnation ou une baisse de l'emploi public sur les 10 prochaines années ! Le même gouvernement, à travers plusieurs rapports, s'interroge sur l'attractivité de la fonction publique. La baisse de l'emploi public serait aussi inéluctable que les feuilles mortes à l'automne ? Là encore, il s'agit bien de choix politiques. Pourquoi baisser l'emploi public alors que les besoins sociaux de l'immense majorité de la population sont toujours là et parfois de plus en plus forts ? Il s'agit surtout de passer du service public rendu par des fonctionnaires à du privé lucratif en faisant des économies considérables sur les masses salariales des collectivités.

=> Selon le collectif « Nos services publics », le ministère des Finances prévoit une baisse de la rémunération réelle des fonctionnaires de 10,75 % entre 2022 et 2027, alors que le simple maintien de la masse salariale actuelle permettrait de résorber d'environ 50 % le déficit du système de retraites à l'horizon 2030.

=> Dans son projet de réforme, le gouvernement entend « *Reculer l'âge de départ en tenant compte des situations*

d'usure professionnelle ». Pourtant il est bien prévu que tout le monde prenne deux ans supplémentaires. Mais au-delà de cet aspect, cette proposition gouvernementale vise à camoufler une terrible réalité : chaque année, des milliers de fonctionnaires territoriaux sont placés en retraite pour invalidité, sans aucun reclassement, parfois à 50 ans. Reclassement coûte cher paraît-il, alors les collectivités cherchent par tous les moyens à faire passer les accidents de service et maladies professionnelles en maladie ordinaire, et le tour est joué ! Les agents perdent leurs droits !

=> Dans son projet, le gouvernement propose aux agents de travailler au-delà de 67 ans et jusqu'à 70 ans sur la base du volontariat : qui le voudrait ? Seuls accepteraient un tel deal, les agents pris à la gorge financièrement, mais concrètement, parmi eux, qui le pourrait vraiment ? Plutôt que garantir une retraite paisible à taux plein dès 60 ans, on voudrait nous faire mourir au boulot qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Pompiers, éboueurs, égoutiers, mais aussi aides-soignants, auxiliaires de puériculture, Atsems... les métiers pénibles ne manquent pas dans la fonction publique territoriale. Mais les risques psycho-sociaux, les troubles musculo-squelettiques, les conséquences du management par objectif et par pression, du travail en sous-effectif, sont autant de facteurs qui usent physiquement et moralement. Combien de collègues

ne travaillent plus à 60 ans, à 62 ans parce qu'ils n'en ont plus la capacité physique? Et il faudrait aggraver le jeu de massacre? Les «premiers de corvées» disent non!

Pas besoin de sortir de l'école alsacienne ou de l'ENA pour savoir que l'équilibre financier de notre système de retraite, fondé sur la répartition, dépend en grande partie du niveau de l'emploi public et de la rémunération des fonctionnaires.

Le gouvernement prétend que sa réforme des retraites permettrait d'économiser 22,1 milliards en 2035. On nous parle de déficits de 12 milliards d'euros. Les projections des experts du COR lorsqu'elles ne plaisent pas au gouvernement sont balayées du revers de la main. Et dans le même temps des sommes faramineuses sont consacrées à la destruction de la planète : 413 milliards d'euros pour la loi de programmation militaire jusqu'en 2030!

=> Les dépenses publiques sont passées de 35 % du PIB en 1960 à 45 % en 1980 et à 60 % du PIB en 2021. Vu l'état de dégradation de nos services publics, on est en droit de se demander où est passé l'argent! En 1995 les aides publiques aux entreprises représentaient 5,2 % du PIB (soit 90 milliards) pour monter à 200 milliards d'euros par an en moyenne depuis 2010 (9 % du PIB).

▼ **Travailler plus longtemps, voir le temps passé à la retraite diminuer... et mourir plus vite !** **Le voilà le programme !**

Après le vol des congés, après la remise en cause de notre droit à la carrière, maintenant le gouvernement voudrait nous voler plus de 700 jours de retraite.

Pour les fonctionnaires territoriaux et les agents des établissements publics, la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron s'inscrit dans la continuité de la loi de Transformation de la fonction publique. Elle est aussi à mettre en relation avec les projets de refonte des grilles, des carrières et rémunérations. On peut en être sûrs, dans leur quasi-totalité, les agents condamnés à deux ans supplémentaires ne pourront bénéficier d'aucun avancement et se verront bloqués sur le dernier grade de leur carrière deux ans supplémentaires. Cette réforme s'inscrit dans une austérité programmée pour l'ensemble des services publics, afin d'en accélérer la dégradation pour favoriser les entreprises privées qui cherchent à s'accaparer les marchés potentiellement juteux des services publics.



Une fois de plus, ce sont les femmes qui seront les grandes perdantes de cette réforme : elles sont aujourd'hui 40% à partir à la retraite avec une carrière incomplète et 30% à travailler à temps partiel.

▼ **Le saviez vous ?**

Au 1^{er} janvier 2023, un agent de catégorie A au 1^{er} échelon a un traitement indiciaire de 179 euros au-dessus du SMIC, pour un agent de catégorie B, la différence est de 14,55 euros au-dessus du SMIC et pour un agent de catégorie C, elle est de 7 euros (en 2006, un agent de catégorie C au 1^{er} échelon percevait un traitement de 77 euros supérieur au SMIC).

▼ **Faut-il détailler davantage ?**

Les arguments, nous les connaissons tous.

D'ores et déjà les fédérations CGT des services publics et des transports ont pris contact pour organiser les arrêts de travail et le blocage de la collecte des déchets et ordures ménagères dès le 7 mars dans les collectivités et entreprises privées de la filière.

PARTOUT, ADRESSONS-NOUS À L'ENSEMBLE DES SYNDICATS POUR POURSUIVRE LA DYNAMIQUE INTERSYNDICALE DE RASSEMBLEMENT ET AMPLIFIER LA MOBILISATION.

Les services des routes, les services techniques et administratifs, les animateurs, les bibliothécaires, les ATSEMs, les travailleurs sociaux, les agents du médico-social, de la culture, de la petite enfance, les cadres... nous sommes tous concernés. Ensemble refusons le vol de 720 jours de retraite, ensemble exigeons l'augmentation immédiate de 10% du point d'indice et de l'équivalent pour les salariés des établissements publics.

À PRÉSENT, FACE AU MÉPRIS DE NOS VIES, FACE À LA VIOLENCE SOCIALE DONT CETTE RÉFORME EST PORTEUSE, IL N'Y A PAS À AVOIR D'ÉTAT D'ÂME :

À PARTIR DU 7 MARS,
DANS NOS SERVICES, DISCUTONS ENTRE COLLÈGUES DE CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE, LÀ OÙ NOUS SOMMES, POUR CONTRIBUER À RÉPONDRE À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE.



OUI, ENSEMBLE, DANS L'UNITÉ, ON PEUT OBTENIR LE RETRAIT DE LA RÉFORME, ON PEUT FAIRE PLIER MACRON !

JE LUTTE, JE ME SYNDIQUE, JE GAGNE AVEC LA CGT !

Nom Prénom

Adresse

Entreprise / Collectivité :

Code postal Ville

Tél. Courriel :

À remettre à un-e syndiqué-e CGT



Je flashe
et je me syndique en ligne